

Procès-verbal du 31 janvier 2012

Conseil Général

Féchy



Procès-verbal no 1

7. Préavis municipal no 1/2012 relatif à la modification des statuts du SIDERE

Madame la présidente présente **Monsieur Marc Dvorak** de la société Herter & Wyssmann - Ingénieurs, du SIDERE depuis le début, qui projette une présentation expliquant les raisons de la modification des statuts du SIDERE.

Monsieur Andreas Meyer ne lit pas le préavis municipal No 1/2012 étant donné qu'il demande aux conseillers s'ils en demandent la lecture, il passe directement à la lecture des conclusions et remercie la société Herter & Wyssmann représentée par Monsieur Marc Dvorak pour ses explications très claires.

Monsieur Bernard Genton, Président de la commission du SIDERE lit le rapport de la commission.

La Commission du SIDERE propose au Conseil Général de Féchy d'accepter le préavis No 1/2012 tel que présenté.

Monsieur Mathieu Barbay, rapporteur de COGEFIN, fait la lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

La COGEFIN propose au Conseil Général :

- d'accepter l'entier des statuts du SIDERE et pas seulement les modifications, puisque nous ne faisons actuellement pas partie du SIDERE
- d'accepter de procéder à la mise à l'équilibre des valeurs des réseaux communaux, et de recevoir de ce fait un montant qui sera déterminé au 31 décembre 2012.

La présidente donne la parole aux conseillers.

Madame Christiane Aguet n'a pas bien saisi le dernier paragraphe du préavis : « Le conseil général de Féchy décide d'approuver la modification des statuts du SIDEP, de distribuer l'eau jusqu'à l'abonné, d'autoriser la municipalité à la mise à l'équilibre des réseaux communaux et de verser la somme de CHF 2.312.083.— dans les caisses communales des 3 communes, membres du SIDERE ». Elle demande qui versera la somme au pro rate du nombre d'habitants ?

Monsieur Meyer, Municipal, répond qu'en effet il s'agit d'une rétribution de l'ordre de grandeur de CHF 2,3 millions, mais qu'à ce montant il faut déduire la dette de 1,9 millions du SIDEP, ce qui donne une situation donc de revenu, « entre guillemets » d'environ CHF 400'000.— pour les 3 communes, Bougy, Perroy, Féchy ce qui est l'équivalent pour Féchy d'environ CHF 120'000.— qui devront venir. Cette opération est donc financièrement positive pour la commune. Les 2,3 millions sont un chiffre total dont il faut cependant soustraire 1,9 millions.

Madame Christiane Aguet demande où iront ces CHF 100'000.-- ? 120'000.- ??

Monsieur Meyer, Municipal répond que cet argent revient à la commune ce qui équivaut à un solde positif par habitant et que cet argent n'est pas perdu.

Madame Christiane Aguet constate que chaque contribuable a payé un montant pour le réseau d'eau de la commune ou du SIDEP. Maintenant il revient une somme. Celle-ci ne peut-elle pas être redistribuée dans l'histoire d'eau ?

Madame Katyla Labhard, Municipale, répond que cela n'est pas possible de redistribuer ces CHF 120'000.— qui vont nous revenir et de pouvoir les répartir à la consommation personnelle payée. Cela serait des calculs impossibles, et comme à l'avenir c'est le SIDERE qui facture l'eau, nous ne pouvons pas non plus réinjecter cet argent dans les comptes du SIDERE pour diminuer notre facture. Ces CHF 120'000.—

ont été payés en trop par les consommateurs de Féchy, *et non les contribuables*. Comme nous ne pouvons pas les redistribuer d'une manière équitable à ceux qui les ont payé c'est la raison pour laquelle cet argent va rentrer dans la caisse communale et d'une manière où chaque citoyen va le récupérer.

Monsieur Willy Kursner tient tout d'abord à remercier **Monsieur Marc Dvorak** pour son excellente présentation. Ayant fait partie des pionniers, comme il a été relevé dans le préavis municipal, il confirme que **Monsieur Marc Dvorak** a dit toute la vérité. Il remercie également **Monsieur Bernard Genton** qui est président du SIDERE depuis son départ et que grâce à toute sa pédagogie il a réussi à marier les 3 communes Féchy, Perroy, Bougy dans une atmosphère des plus agréables. **Monsieur Willy Kursner** relate la création du SIDEPE, les années de discussion et la réussite de ce système. Il répond également en partie à **Madame Aguet**, qui demande où va être rétrocédée cette infime partie de la somme qui va venir dans la caisse communale, en indiquant que le jour où nous avons créé le SIDEPE, Féchy qui n'avait rien, a dû mettre de l'argent.

Il remercie toutes celles et ceux qui sont venus ce soir et espère avoir la chance de pouvoir adhérer au SIDERE dans les meilleures conditions possibles. Il se réjouit encore que le bureau « **Herter & Wyssmann** » soit toujours là.

La parole n'étant plus demandée, la **présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 1/2012 est accepté à l'unanimité, sans aucune abstention.

8. Election d'un/e suppléant/e - commission « En Rionzier »

Suite à la lecture de la démission de **Mme Cristina Grandi**, cette commission permanente existant toujours. Elle va même siéger le 13 mars prochain, cette commission est à la recherche d'un ou d'une suppléant/e. Elle est actuellement composée de **Messieurs Laurent Besso, Président, François Molliex, Membre, Alain Bettems, Membre, Madame Maude Von Arx, Membre, Monsieur Ferdinand Kaufmann**, qui était premier suppléant, devient ainsi membre et **Mme Nathalie Stolz**, deuxième suppléante, devient première suppléante.

La présidente attend des propositions pour le/la deuxième suppléant/e. **Madame Alexandra Paccot** propose **Madame Manon Suardet** qui accepte ce poste. Aucune autre proposition n'ayant été faite, **Madame Manon Suardet** est élue par applaudissement.

9. Communication de la Municipalité

La **présidente** passe la parole à **Mme Katyla Labhard** :

- 1) La commission « En Rionzier » sera convoquée pour le 13 mars 2012 afin d'étudier les critères d'attribution pour les appartements « En Rionzier »
- 2) Le samedi 17 mars 2012, de 10.00h à midi une visite du « En Rionzier » sera prévue Ceci s'adresse à tous les conseillers ainsi qu'à tous les habitants de la commune. En cas d'impossibilité ce jour là, **Madame Katyla Labhard** se tient volontiers à votre disposition pour effectuer une visite le soir.
- 3) Le 12 avril 2012, une visite du chantier avec la commission permanent du collège est prévue. Une convocation officielle sera envoyée. Dès le 13 février, si la météo le permet, il y aura des travaux d'électricité sur la Route d'Allaman, la route qui passe devant le collège qui descend sur Allaman. Ceci risque de créer quelques perturbations de circulation. La route sera principalement ouverte dans le sens Allaman-Féchy pour les personnes qui montent afin de laisser l'accès au bus. Elle remercie les conseillers de leur compréhension et passe la parole à **Madame Carole Bettems, Municipale** qui a également une communication à faire.

Madame Carole Bettems, Municipale : « je viens simplement répondre à une question qui avait été posée au dernier Conseil par **Monsieur Michel Aguet** concernant le trottoir, route du Haut des Champs. Notre Syndic avait répondu que nous avions oublié le sujet, ce qui n'était pas totalement exact puisque j'ai rendez-vous demain avec le voyer pour débattre et discuter de ce trottoir. Nous vous en reparlerons au prochain conseil ».

Monsieur Marc Morandi, Municipal a fait deux annonces :

- 1) La sortie forestière aura lieu le samedi matin 28 avril 2012. Elle sera ouverte à tous. Il demande à ce que nous agendions cette date.
- 2) Sous l'égide de « La fête du Raisin », le marché aux fleurs aura lieu le vendredi et samedi 4 et 5 mai prochain sur la propriété de la famille Baumgartner à La Gordane, Rte d'Allaman, grillades et boissons désaltérantes seront comprises.

10. Propositions individuelles

Monsieur Michel Aguet remercie sincèrement **Madame Carole Bettems, Municipale** de sa réponse et lui souhaite plein succès avec le voyer à marquer ce passage pour les enfants.

Madame Jamila Blackwell indique qu'il y aura une séance le 10 février prochain organisée par le groupe de Mamans « les Grapillons ». Un courrier a été adressé aux parents ayant des enfants de 0 à 15 ans. « Venez nombreux, nous avons un tas de choses à vous faire découvrir et à vous raconter ».

Madame Laurence Sachot : « Où en est-t'on avec les futurs lampadaires prévus au bord du trottoir, point de vue économique, LED ? »

Madame Carole Bettems, Municipale répond à Madame Sachot que c'est une obligation de modifier les éclairages publics par des ampoules LED et que la commune a déjà commencé à en poser, notamment sur le trottoir qui mène au cimetière ainsi qu'à l'entrée du village sur le nouveau trottoir du « En Rionzier » :

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** clôt les propositions individuelles.

11. Clôture de la séance

La présidente remercie chacune et chacun pour son attention ainsi que Monsieur Marc Dvorak pour sa présentation et ses éclaircissements.

Elle rappelle la date du prochain conseil qui aura lieu le **mardi 3 avril à 20h15**, avec une tribune libre avec Monsieur Bernard Ruegger ainsi que les dates des prochaines votations/élections. Pour le prochain conseil, une convocation, vous sera adressée en bonne et due forme comme d'habitude.

La présidente demande aux personnes présentes de passer vers la secrétaire afin de noter les mails manquants sur la liste.

La présidente remercie l'assemblée de sa présence et clôt la séance à 21h45.

Pour le bureau :

la présidente la secrétaire



Mireille Cardinaux S. Morena Boninsegni

